

« Fabriqué en France » : de nouveaux dispositifs de soutien à la relocalisation industrielle

A+ | A- | 

09/11/2022

Roland Lescure a annoncé le 9 novembre trois nouveaux dispositifs. Objectifs, soutenir les projets de relocalisation industrielle. Présentation.



©France Industrie

À l'occasion de l'anniversaire du **label « Fabriqué en France »**, cinq objets du quotidien des Français **sont mis à l'honneur le 9 novembre à Bercy** : jouet, montre, vélo, textile et chaussure. Cinq objets qui s'inscrivent dans le cadre du mouvement de relocalisation industrielle impulsé par le Gouvernement à travers les plans France Relance et France 2030.

Dans ce cadre, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie a présenté **un ensemble de nouveaux dispositifs de soutien aux projets de relocalisation industrielle**.

Les missions de conseil pour faciliter les relocalisations

Bpifrance < <https://www.bpifrance.fr/> > lance deux missions de conseil intitulées « **Stratégie Réindustrialisation** » et « **Make or Buy** ». Celles-ci permettront d'accompagner 200 entreprises d'ici 2027, soit une quarantaine par an environ,

dans leur stratégie de relocalisation.

La **mission de conseil « Stratégie de Réindustrialisation »** est une mission sur **10 jours**. Elle permet aux entreprises d'identifier des opportunités de réindustrialisation pour leurs produits ou leurs nouveaux projets. Concrètement, elle aide les entreprises à définir leurs enjeux prioritaires de réindustrialisation, de cartographier leur chaîne d'approvisionnement et ses vulnérabilités et de co-construire un plan d'action en vue d'un futur projet de réindustrialisation.

**Découvrir la mission de conseil « Stratégie de réindustrialisation » <
<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/mission-de-conseil-reindustrialisation>>**

La **mission « Make or Buy »** est également une mission sur **10 jours**. Elle permet aux entreprises de faire les meilleurs choix entre fabriquer en interne et sous-traiter. Elle doit notamment permettre d'établir une comparaison chiffrée entre différents scénarios industriels pour décider de la répartition entre faire et faire faire.

**Découvrir la mission de conseil « Make or Buy » <
<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/mission-de-conseil-make-or-buy>>**

L'étude de stratégie industrielle des territoires

La **Banque des Territoires** < <https://www.banquedesterritoires.fr/> > a développé une offre permettant **d'accompagner les territoires dans leur stratégie de relocalisation industrielle**. Il s'agit d'établir des diagnostics territoriaux de dépendance des filières industrielles, des études d'opportunité pour caractériser le potentiel de relocalisation de certains produits et d'identifier de nouvelles chaînes de valeur à l'échelle régionale.

La Banque des Territoires s'engage à réaliser **deux études de filière par région**.

**Découvrir l'offre d'accompagnement des territoires dans leur stratégie de relocalisation industrielle <
<https://www.banquedesterritoires.fr/financement-ingenierie-relocalisation-industrielle>>**

Les accélérateurs dédiés à la relocalisation

Le réseau des **Chambre de commerce et d'industrie** < <https://www.cci.fr/> > (CCI) va mettre en place dans chaque région, dès 2023, des **accélérateurs dédiés à l'accompagnement des projets de relocalisation et de réindustrialisation des PME**.

Avec le soutien de l'État et des Conseils régionaux, ce dispositif va permettre aux entreprises d'optimiser la chaîne d'approvisionnement, d'internaliser tout ou partie de leur production industrielle ou de développer une sous-traitance en France.

En parallèle, le réseau des CCI doit assurer la mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants à l'échelle de territoires, en proximité, par le biais notamment d'outils comme la plateforme CCI Business.

Enfin, **CCI France va lancer une enquête** auprès d'un panel représentatif de l'industrie française pour faire ressortir d'autres projets industriels de relocalisation, au-delà des 5 filières mises en avant ce jour.

Des dispositifs déjà existants et toujours disponibles

i-Démo

L'appel à projets « i-Démo » du **plan France 2030** a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.

Candidater à l'appel à projets « i-Démo » < <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo> >

France 2030 régionalisé

Doté de 500 millions d'euros, ce volet a pour objectif **d'accompagner l'innovation, des start-ups et des PME notamment, sur tout le territoire national**. La particularité du volet territorialisé réside plus spécifiquement dans son mode de financement paritaire : chaque euro investi par l'État est complété d'un euro investi par le Conseil régional. Un milliard d'euros sont donc mobilisés par la puissance publique pour accompagner les projets innovants les plus transformants.

Découvrir le volet France 2030 Régionalisé <

[https://www.gouvernement.fr/france-2030-regionalise-1-milliard-d-euros-pour-faire-emerger-des-projets-innovants-sur-tout-le>](https://www.gouvernement.fr/france-2030-regionalise-1-milliard-d-euros-pour-faire-emerger-des-projets-innovants-sur-tout-le)

Appel à manifestation d'intérêt « Rebond industriel »

Doté de 100 millions d'euros, ce dispositif du plan France 2030 permet **d'accompagner les territoires confrontés aux mutations de la filière des transports**, notamment automobile, dans une logique de rebond.

Candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt « Rebond industriel » <

[https://www.banquedesterritoires.fr/ami-rebond-industriel>](https://www.banquedesterritoires.fr/ami-rebond-industriel)

Prêt Nouvelle Industrie

Bpifrance a mis en place **un prêt pour financer les démonstrateurs industriels, les usines pilotes ou la création d'une nouvelle usine de production** qui comporte encore un fort risque technologique et/ou industriel en France.

Découvrir le prêt nouvelle industrie < <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/premiere-industrialisation/prest-nouvelle-industrie>>

Presse

Dossier de presse : **Relocalisation de cinq objets du quotidien des Français < <https://presse.economie.gouv.fr/9112022-dossier-de-presse-fabrique-en-france-relocalisation-de-5-objets-du-quotidien-des-francais/>>** - 09/11/2022

À lire sur Bercy infos

« Fabriqué en France », « Produit en France » ou « Made in France » :

...

comment utiliser ces mentions pour valoriser vos produits ?

Indications géographiques : quels avantages pour votre entreprise ?

Acheter un produit « Fabriqué en France » : quelles garanties ?

Quelle réglementation pour l'origine géographique des produits alimentaires ?

Partager la page

